

La Communauté européenne

Le Canada entretient des relations étroites avec la Communauté européenne. Un élément clé de ces relations est l'Accord cadre de coopération commerciale et économique, qui prévoit la formation d'une Commission mixte de coopération et permet de favoriser la coopération bilatérale sur les plans économique et commercial, de même que scientifique et technologique. Au cours de l'année écoulée, le Canada a intensifié ses liens avec la CE, qui demeure notre plus important partenaire commercial après les États-Unis.

Parmi les changements favorables survenus au chapitre des relations entre le Canada et la CE au cours de l'année écoulée, on note un accroissement du nombre de réunions de niveau ministériel et la mise sur pied de groupes de travail mixtes ayant comme objectif de régler le différend en matière de pêche dans l'Atlantique Nord. Le Ministère a réussi à persuader les dirigeants de la Communauté européenne de réduire l'écart qui subsiste entre la CE et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) relativement aux contingents de pêche. Un total de 28 rencontres officielles de niveau ministériel ont été nécessaires,

mais elles ont abouti à d'importantes réductions des contingents réservés en 1990 aux navires de pêche de la CE.

La Communauté européenne procède actuellement à la mise en oeuvre de son projet de marché unique, lequel supprimera, à compter du 1^{er} janvier 1993, pour ainsi dire tous les obstacles à la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services au sein de la CE. Ce projet est susceptible de modifier substantiellement la nature des relations commerciales entre le Canada et la CE. Afin d'aider les entrepreneurs canadiens à s'adapter aux changements qui résulteront du programme de 1992, le Ministère a donné une longue série de conférences dans les principaux centres du pays, et a aussi publié de nombreuses études intéressantes sur des secteurs précis de l'économie. Dix conférences et 16 rapports industriels ont permis d'informer les dirigeants d'entreprises et les facteurs d'opinion sur les perspectives commerciales qu'offrira le Marché unique européen. On prévoit un nombre accru d'études sectorielles et de séminaires sur des sujets spécifiques. Le Ministère poursuit également des entretiens bilatéraux avec la Commission européenne afin de faire connaître